

strictes. L'Accord mentionne clairement que les Parties ne devraient pas abaisser leurs normes pour attirer des investissements.»

L'Examen environnemental de l'ALENA conclut que, à la lumière des considérations économiques, commerciales et environnementales décrites dans l'examen, l'ALENA ne devrait pas accroître de façon significative les pressions exercées sur les ressources atmosphériques, terrestres, aquatiques ou naturelles du Canada, ni augmenter sa production de substances et de déchets toxiques.

L'ALENA contient un certain nombre de dispositions visant à décourager la migration industrielle depuis le Canada pour des raisons environnementales. Selon le Comité d'examen, il y a peu de chances que les sociétés canadiennes migrent au Mexique pour tirer avantage d'une application moins stricte des lois environnementales. Les études révèlent que, en règle générale, l'ignorance des normes environnementales favorise peu l'avantage concurrentiel puisque les coûts de dépollution sont habituellement modestes comparativement aux coûts totaux de production et que les sociétés polluantes sont généralement moins efficaces.

Les ministres ont noté qu'ils recherchent une coopération environnementale plus poussée, sur la base de l'entente de principe du 17 septembre, concernant l'établissement d'une Commission nord-américaine de l'environnement.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874